



## DECISION

**Objet : Sollicitation d'une subvention auprès de la Région AuRA dans le cadre du Programme « Sécuriser ma Commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés »**

### Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

**VU** la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**CONSIDERANT**, qu'il appartient à la Police Municipale d'assurer la prévention et le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique (article L511-1 du Code de la sécurité intérieure) sur le territoire communal, mais également, de faire appliquer les arrêtés de police du Maire,

**CONSIDERANT**, que le port d'Equipements de Protection Individuels permet aux policiers municipaux d'Andrézieux-Bouthéon, d'exercer leurs missions plus sereinement, en les protégeant d'une menace potentielle et/ou avérée,

**CONSIDERANT**, que cinq gilets pare-balles de la Police Municipale, ont atteint leur limite en termes de durée de vie et, qu'il convient, en conséquence, de les remplacer,

**CONSIDERANT**, que la Commune peut solliciter l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de son programme de sécurisation des Communes, pour l'acquisition de ces équipements,

## DECIDE

**Article 1 :** La Commune sollicite une aide auprès de la Région AuRA, d'un montant total de **1 175 €**, au vu d'un plan de financement se présentant comme suit :

| OBJET / NATURE DES TRAVAUX                                                       | COÛT HT           | ETAT /<br>MONTANT<br>SOLLICITE<br>(1) | REGION<br>AuRA /<br>MONTANT<br>SOLLICITE (2) | AUTOFINANCEMENT<br>COMMUNE HT |               |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------|---------------|
|                                                                                  |                   |                                       |                                              | FONDS<br>PROPRES              | EMPRUNT       |
| Achat de cinq gilets pare-balles pour la Police Municipale d'Andrézieux-Bouthéon | 3 031,25 €        | 1 250,00 €                            | 1 175,00 €                                   | 606,25 €                      | 0,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                                                                     | <b>3 031,25 €</b> | <b>1 250,00 €</b>                     | <b>1 175,00 €</b>                            | <b>606,25 €</b>               | <b>0,00 €</b> |

<sup>(1)</sup> Aide sollicitée dans le cadre du FIPD (Programme S)

<sup>(2)</sup> Aide sollicitée dans le cadre du Programme de sécurisation des Communes

- Article 2** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Loire,
  - Monsieur le Président de la Région AuRA,
  - Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
  - Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 8 avril 2025

**Le Maire**  
**François DRIOL**

